

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 24

	Excusé	Non excusé.e	Remplacée par
KASRI Shamira	X		
MAGRY Christiane	X		
LACROIX Sandry		X	
CAVITTE Pascal		X	
TRAIT Joël		X	
LAGACHE Patricia	X		BRETTE Ghislaine
HAMIDA-BATOUX Killian	X		SMIMID Sofian
SISTI Hugo		X	

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1) – **Ouverture de séance**
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation de l'ordre du jour
 - Approbation du compte-rendu du 09.11.2020

- 2) -**Gestion financière et administrative**
 - Budget 2021

- 3) **Questions diverses**

**_*_*_*_*_*_*_*_*

I. Déroulé de la séance :

La séance est ouverte à 18h20.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. BACHELLERIE, adjoint gestionnaire, est désigné secrétaire de séance.

Proposition de l'ordre du jour :

Ordre du jour conforme à la convocation en date du 10/11/2020.

Sont ajoutés en questions diverses les points suivants :

- Sur saisine du chef d'établissement
 - o Proposition de banaliser un jour au mois de mars 2021 pour travailler sur les valeurs de l'Ecole et de la République
 - o Plan de continuité pédagogique
- Sur saisine des représentants des parents FCPE
 - o Depuis le 09 novembre 2020, l'enseignement aux classes de secondes du Lycée se pratique pour partie, soit en présentiel, soit en distanciel. En fonction de l'évolution favorable d'après les dires ministériels, a-t-on une date quant à la fin du distanciel ?
 - o Cela ne fait que quelques jours que ce système est instauré et déjà nombre de parents nous ont interpellé sur plusieurs dysfonctionnements. Aujourd'hui, la FCPE estime que ce sont les principaux concernés qui peuvent le mieux en parler, c'est-à-dire nos lycéens et nous souhaiterions que par un sondage anonyme réalisé soit par l'intermédiaire du CVL, ou des délégués de classe une remontée d'informations soit faite **par classe** afin d'avoir leur ressenti, connaître leurs problèmes afin de les aider au mieux. Le dialogue sera sans aucun doute plus aisé entre élèves. Cela pourrait ne consister qu'en quelques brèves questions judicieuses avec une simple réponse par oui ou non. Comptant sur la mise en place de cette action .
- Sur saisine des représentants des professeurs affiliés au SNES FSU (voir questions en annexe 1)
 - o Hommage à Samuel Paty : Lecture d'une motion.
 - o Plan de continuité pédagogique : Discussion sur l'évolution du plan de continuité pédagogique. Question non inscrite car déjà à l'ordre du jour par la saisine du chef d'établissement
- Sur saisine des représentants des professeurs – Liste Divers
 - o Le calendrier officiel des épreuves écrites de spécialités a en effet été précisé dans le BO n°43 du 12 novembre 2020. Celles-ci se dérouleront sur deux après-midis les lundi 15 et mardi 16 mars et non plus sur des journées entières. Au regard des couplages des spécialités de nos élèves, il est clair que ces derniers ne pourront pas tous être évalués sur un même sujet, ce qui a été anticipé par le ministère mais qui, nous tenons à le souligner, génère un souci d'équité, certes déjà présent mais encore accentué. Sait-on si toutes les disciplines sont concernées par une composition de nos élèves sur deux sujets distincts ? Avez-vous d'ores et déjà une idée de combien et quelles disciplines risquent d'être dans cette situation ?

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent:

Commentaires :

Monsieur VERNEDAL demande que l'article 7 du règlement intérieur du CA ne fasse pas apparaître le compte-rendu du chef d'établissement. Monsieur le Proviseur indique que, conformément aux débats, il a été acté que le procès-verbal ne serait diffusé qu'une fois validé mais qu'un compte-rendu du chef d'établissement serait communiqué aux personnels dans les meilleurs délais. La modification demandée n'est pas retenue.

Monsieur VERNEDAL demande que l'article 14 du règlement intérieur soit modifié. Monsieur le Proviseur indique que, conformément aux débats, il a été acté que le devoir de discrétion des membres du CA concerne les situations personnelles évoquées et qu'il avait été précisé que, de cela, découle le fait qu'aucun membre ne peut divulguer les votes personnels effectués en séance. La modification demandée n'est pas retenue.

Monsieur VERNEDAL demande où peuvent être consultés les actes. Monsieur le Proviseur indique que, comme indiqué l'an dernier, tout membre de la communauté scolaire peut consulter le registre des actes au secrétariat mais aussi dans une chemise dans la salle des professeurs. Ces derniers sont en consultation sur demande.

Monsieur VERNEDAL demande qu'en page 8- Tarifs 2021 il soit indiqué que « le SNES partage la politique régionale visant à un faible coût du repas pour les familles ». La formulation après modification est donc la suivante : « Monsieur VERNEDAL, représentant des personnels enseignants, indique que **le SNES partage la politique régionale en faveur des familles visant à maintenir depuis cinq ans le même prix des repas pour les familles.** Toutefois, il précise qu'en vertu de la loi EGALIM qui oblige les collectivités à proposer 50 % de bio ou de produits locaux au 1^{er} janvier 2022, cela va engendrer une augmentation du coût qui devra être compensé par la collectivité ».

Monsieur VERNEDAL demande que soit apportée une modification en page 11. Ainsi, il n'aurait pas dit que « notre établissement serait le moins sécurisé de tout le département » et souhaite la modification suivante : « **notre lycée aurait un des protocoles sanitaires les moins protecteurs de l'académie** ». Monsieur le Proviseur accepte la modification, il rappelle que le protocole sanitaire est le même pour tous les établissements, qu'il s'agit d'un protocole sanitaire national avec des déclinaisons locales précisées dans un plan de continuité pédagogique rédigé quand ce protocole ne peut être mis en place.

Madame FAURE, FCPE, demande en page 2 la correction « sur saisine du chef d'établissement et des représentants FCPE » concernant le point en question diverse sur le protocole sanitaire en vigueur au 9/11/2020. Monsieur le Proviseur accepte cette modification.

Madame CHANCONIE demande que soit ajoutée - dans le premier paragraphe de la page 11 à la suite de la phrase : « En conséquence, le protocole n'impose pas les demi-groupes. Il faut démontrer l'existence de difficultés pour appliquer le protocole sanitaire de novembre et mettre en place un plan pédagogique de continuité. Si le self avait permis l'accueil distancié de tous les élèves, il n'y aurait pas eu d'aménagement autre que la limitation du brassage, seule mesure imposée par le protocole » - la phrase suivante : « Monsieur le Proviseur précise que tant que son ministre n'aurait pas dit de faire des groupes, il ne les ferait pas ». Cet ajout est rejeté car ne correspond pas à la réalité du plan de continuité proposé au CA pour avis le 9 novembre 2020 avec des groupes en 2nde. Monsieur le Proviseur adjoint relit la note de la DGESCO, en date du 6 novembre 2020, qui indique que « lorsque ses caractéristiques permettent le respect du protocole sanitaire, l'établissement privilégie l'organisation habituelle et arrêtée en début d'année scolaire ».

Madame CHANCONIE demande que soit ajouté l'exemple pris par monsieur le Proviseur concernant le devoir d'obéissance des fonctionnaires en page 11 « Enfin, il précise que dans une démocratie, qui s'appuie sur un service public, les fonctionnaires ont une obligation d'obéissance à leur hiérarchie et ne peuvent décider par eux-mêmes ce qui serait « le mieux » selon eux ». Est donc ajouté l'exemple pris en séance par monsieur le Proviseur pour rappeler ce devoir d'obéissance et la nécessaire responsabilité du fonctionnaire face à ce principe : « **Monsieur le Proviseur indique ainsi que s'il demandait à sa secrétaire de lui faire un café, cet ordre serait manifestement illégal (non conforme au statut) mais ne troublerait pas l'ordre public. En conséquence, le fonctionnaire doit effectuer l'ordre et signaler dans les meilleurs délais au supérieur du Proviseur (inspecteur d'académie et recteur) le fait que l'ordre est manifestement illégal** ».

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_

II. GESTION FINANCIERE :

➤ BUDGET 2021

Monsieur le Proviseur remercie monsieur l'adjoint gestionnaire pour la préparation du budget et la présentation de ce dernier.

Monsieur l'adjoint gestionnaire représente la proposition de budget 2021.

Les documents préparatoires ont été transmis (budget et rapport du chef d'établissement).

M. l'adjoint gestionnaire explique les grands principes généraux relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique. Il informe l'assemblée que le projet de budget s'inscrit dans un cadre contraint de stabilité des ressources et d'augmentation des charges.

L'adjoint gestionnaire informe que ce budget 2021 aura la spécificité d'être exécuté sous un nouveau progiciel financier (OP@LE). En effet, le ministère a mis en place un programme de modernisation de la fonction financière des établissements publics locaux d'enseignement (programme MF2), qui prévoit le déploiement d'un nouveau système d'information financier des EPLE. Le déploiement d'OP@LE s'opèrera en plusieurs vagues entre 2021 et 2024. Le lycée

Edmond Perrier a fait acte de candidature pour faire partie, à compter du 1er janvier 2021, des quarante-quatre établissements pilotes, répartis sur tout le territoire national.

De ce fait plusieurs changements réglementaires interviennent, dont les deux principaux sont :

► La suppression du service des bourses nationales (SBN). La gestion de ces aides sera gérée en compte de tiers (cf. décret n°2021-939 précité).

► La suppression des contributions entre services (code OCINT/compte 7588), en particulier entre le SRH et le ALO. Les charges sont directement imputées au sein des services supportant les coûts. En raison de l'absence de compteurs permettant de chiffrer les consommations du service SRH, une clé de répartition est proposée au conseil d'administration.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement qui constitue la principale source de financement est identique à celui de l'an dernier. M. l'adjoint gestionnaire explique les critères sur lesquels les services de la Région Nouvelle Aquitaine s'appuient. Le calcul de la DGF s'appuie sur plusieurs paramètres : le nombre d'élèves, la totalité des surfaces, les contrats obligatoires de sécurité et d'entretien, les dépenses de viabilisation. A cela, s'ajoute maintenant une analyse financière complémentaire du volume du fond de roulement disponible. Cette méthode repose sur le nombre de jours de fonctionnement calculé à partir du fond de roulement net inscrit au compte financier de 2019.

Le budget de l'exercice 2021 s'élève 1 082 392.19 € en dépenses (1 543 682.28 € en 2020) et 1 046 287.19 € en recettes (1 513 743.47 € en en 2020), **dégageant un déficit prévisionnel de 36 105.00 €** contre 29 938.81 € en 2020.

La diminution de l'enveloppe des crédits ouverts s'explique essentiellement par :

1. d'une part, le fait que le lycée n'assure plus la gestion budgétaire des bourses nationales (206 000 € en 2020),
2. la suppression des voyages et de la plupart des sorties,
3. et une baisse des effectifs pris en compte au SRH (cf. infra).

L'adjoint gestionnaire rappelle que sur le déficit prévisionnel de 36 105.00 €, il est important de noter que 44.3 % (16 000 €) de ce déficit correspond à des amortissements de biens acquis sur fonds propres, ouverts au service ALO.

C'est pourquoi le prélèvement sur fond de roulement afin d'équilibrer les services se limite à 20 105.00 €.

L'axe fort de ce budget et qui justifie ce déficit est la volonté politique de maintenir une excellente qualité d'enseignement et d'offrir des services de qualité aux usagers (ALO).

a) **SRH (service spécial de restauration et d'hébergement).**

Le budget s'élève à 672 208.62 € en recettes et dépenses contre 751 059.98 € en 2020.

Cette prévision en baisse s'explique par la crise sanitaire qui entraîne une diminution de présence des commensaux mais aussi du fait qu'un certain nombre de parents ont retiré leur enfant de la demi-pension ou de l'internat.

En 2021, le lycée René CASSIN et le collège Clémenceau de TULLE continuent d'héberger respectivement 118 et 29 internes.

De ce fait, une partie des recettes (87 391.35 €) est reversée aux deux établissements.

Les tarifs sont inchangés depuis 2015. Ils ont été présentés au Conseil d'Administration du 09 novembre 2020.

Cette stabilité des tarifs est une mesure d'accompagnement des familles par la Région Nouvelle-Aquitaine qui mérite d'être soulignée. Toutefois, son financement repose entièrement sur l'établissement.

En dépenses, il convient de rappeler que le lycée doit verser à la région une participation pour les rémunérations des personnels équivalente à 22.5 % de l'ensemble des recettes. Le reversement lié à l'internat effectué au lycée Cassin en est exclu, ce dernier acquittant sa part dans son budget.

Comme il a été évoqué, il n'y a plus de contribution des usagers aux charges de l'établissement. Or, il n'est pas possible d'identifier intégralement les dépenses imputables au SRH.

Cela entraîne donc la détermination d'une clé de répartition qu'il convient de voter.

La proposition d'imputation au SRH des dépenses auxquels il émerge est la suivante :

- 70 % des factures d'eau (les douches des internes, la consommation d'eau pour la préparation des repas et la plonge expliquent l'écart) ;
- 40 % pour l'électricité (la nuit, il y a moins de consommation électrique que pour l'externat, sachant que le chauffage est au gaz) ;
- 57 % pour le chauffage (internat à chauffer, appareils de cuisson...) ;
- 75 % Taxe ordures ménagères (déchets alimentaires constituent 75 % de nos déchets).

Monsieur VERNEDAL demande si cette répartition correspond à ce que le SRH reversait au service général dans le budget précédent.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que cette proposition permet d'obtenir un reversement comparable à ce qui était auparavant et que la clé de répartition a obtenu un avis favorable de la Région.

Votants : 0 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Le crédit pouvant être directement consacré à la nourriture est de 295 147.29 €. Soit 1.76 € pour un repas, contre 1.80 € l'an dernier. Afin de ne pas réduire la qualité, il convient de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diminution en approvisionnement de produits transformés.

L'adjoint-gestionnaire précise qu'un effort budgétaire a été fait pour les produits de la mer, le bio et les produits frais.

Monsieur VERNEDAL indique que dans certaines écoles qui ont fait le choix du bio, l'augmentation est de l'ordre de 10%. Une telle augmentation n'est pas possible en l'état mais la Région pourrait soutenir un tel choix par une aide fléchée.

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique qu'en effet, le passage au tout bio ne rentrerait pas dans le coût de l'assiette ainsi déterminé. Toutefois, l'établissement essaye de choisir des produits bio, des produits locaux comme la charcuterie MAZIERES d'Allasac (le jour du bio une fois par mois) ou les pommes du verger de CHALEIX à Eyburie. Il existe bien des possibilités d'obtenir des subventions mais les démarches sont compliquées.

Monsieur l'adjoint gestionnaire rappelle que lui-aussi est favorable au maintien d'un tarif faible pour les familles mais qu'en l'état c'est l'établissement qui finance ce choix. Une aide fléchée pour le bio serait fort utile.

b) ALO (service administration et logistique)

Le service ALO est financé à hauteur de 226 135.00 € par la Dotation Globale de Fonctionnement.

Son budget s'élève en dépense à 287 710.00 € contre 403 324.00 € en 2020 et 252 105.00 € en recettes contre 389 497.16 € en 2020 soit un déficit de 36 105 € contre 9 826.84 € en 2020.

Les dépenses liées à l'entretien à la sécurité au travail mais aussi et surtout liées au protocole sanitaire expliquent ce déficit.

Le poste de dépenses principale reste la viabilisation (chauffage, eau, électricité). Depuis 2016, la baisse a atteint ses limites du fait de la hausse des prix des énergies fossiles mais aussi de l'électricité. Seul le poste de l'eau diminué, du fait d'un nouveau fournisseur (ville de Tulle) et de la réparation de fuites.

Il est également à noter que les dépenses liées au nettoyage (produits d'entretien, vêtements) ont doublé (22 000.00 €) en raison de l'achat de produits virucides mais aussi de produits plus respectueux de l'environnement et donc plus coûteux.

S'agissant du fonctionnement, il a été décidé de supprimer le contrat de distribution et de relève du courrier, jugé trop onéreux. La collecte sera prise en charge par le service général.

Les frais de missions sont de fait en diminution en raison de réunions désormais organisées en visioconférence. Il en va de même pour les frais de réception.

S'agissant des frais liés à la reprographie, un nouveau marché va être lancé en janvier 2021 avec pour objectif de limiter les coûts liés aux impressions tout en améliorant la qualité de service. Cela passe par une centralisation des impressions au niveau des copieurs multifonctions et une suppression des imprimantes individuelles aux coûts de consommables élevés.

Le poste dédié à la maintenance informatique a été maintenu. En effet, il est la traduction d'un besoin récurrent, pris auparavant sur des lignes de crédits non dédiés. Cela permet un meilleur suivi des besoins liés à cette activité.

Les amortissements (Domaine « OP-SPE », code 0AMOR) s'élèvent à 32 520 € dont 16 520 € sont neutralisés par des recettes de même montant car cela concerne des biens acquis sur subventions. Ils sont en augmentation par rapport à 2020 du fait d'un nouveau bien acquis en 2020 (valise balado-diffusion).

Le montant non neutralisé des amortissements crée une charge pour le service de 16 000 €. Sachant, que si ce montant impacte le résultat prévisionnel de l'exercice, cela n'affecte pas la capacité d'autofinancement.

Monsieur VERNEDAL indique qu'à quelques mois des élections, il serait judicieux de demander le changement des huisseries pour faire des économies d'énergie.

Monsieur l'adjoint gestionnaire précise que récemment monsieur le Secrétaire général a indiqué que, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, un recensement des établissements qui auraient des besoins en termes d'économie d'énergie est effectué. Dans ce cadre, le lycée a sollicité le Rectorat pour faire partie de cette liste avec une priorité aux huisseries et aux façades. Un recensement des besoins est en cours.

c) **AP (service activité pédagogique)**

Le budget de ce service représente 81 635.86 € en recettes contre 123 474.86 € en 2020 et 81.635.86 € en dépenses contre 141 586.83 € en 2020, soit un service à l'équilibre.

La baisse du budget global de ce service s'explique par la suppression des voyages d'étude et des principales sorties. Il est à noter qu'il y avait trois voyages de budgétiser en 2020 (42 791.80 €).

En recettes, il a été décidé de consacrer la même somme de DGF à ce service, soit 44 000.00 € qu'en 2020 pour financer principalement des achats de matériels pédagogiques et des fournitures.

Pour la taxe d'apprentissage, seul le reliquat de 16 498.72 € a été inscrit sans tenir compte des versements éventuels sur 2021 (plus de 11 400 € ont été collectés en 2020). Cela a été fait avec l'autorisation du rectorat. Ces crédits de taxe d'apprentissage sont répartis dans les différents secteurs ouvrant droit à la taxe, à savoir les filières technologiques mais aussi des postes communs pour lesquels la taxe représente la contribution des dites sections.

Il y a une recette de 4 500 € qui est la recette prévisionnelle pour l'utilisation du Gymnase par le collège Clémenceau.

Des dons de l'association des parents d'élèves (PEEP) 2020, non utilisés, ont été réinscrits pour les projets autonomie, radio et de simulation de procès, à hauteur de 4 256.08 €. Il serait opportun que les éventuels futurs dons soient fléchés pour des projets éducatifs plus généraux ou de vie de l'élève.

En dépenses, le budget se répartit entre les différentes matières d'enseignement pour identifier les dépenses liées à leurs activités.

Les besoins en crédits pédagogiques de toute nature, hors voyage et sorties, se sont élevés à 60 087.69 €. Le lycée a financé 94 % des demandes dont 11 560.12 € proviennent de la taxe d'apprentissage.

Il est à noter que les CPGE (8 946.09 € en 2020 contre 4 041.00 € en 2019) et la physique (11 998.00 € en 2020 contre 8 300.00 € en 2019) avaient été un axe fort de la construction budgétaire en 2020, afin de pouvoir mettre à niveau les matériels. Cette année l'effort est poursuivi mais dans une moindre mesure sachant que les besoins non couverts par ce budget primitif feront l'objet de l'expression de besoins de crédits pédagogiques auprès de la région qui sera réalisée au cours du mois de décembre 2020.

Madame ETCHETO rappelle qu'il est prévu la fin du droit de percevoir la taxe d'apprentissage pour les lycées ayant des formations uniquement sous statut scolaire.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que pour l'instant il n'y a pas eu de demande d'application en ce sens et que les sommes indiquées en recettes ont déjà été perçues, selon le principe de sincérité du budget.

Madame POUQUET précise qu'en effet les budgets accordés par les sciences avaient été augmentés mais que cela s'expliquait par la réforme et la nécessité de s'équiper en lien avec les programmes.

Monsieur l'adjoint gestionnaire confirme cette priorité donnée au budget 2020 et indique que la Région a également accompagné la réforme des lycées par des subventions fléchées.

Madame CHANCONIE précise qu'il est indiqué que 94 % des besoins demandés par les professeurs ont été satisfaits. Or il n'y a pas eu de documents pour demander quelles étaient les sorties prévues. Elle souligne qu'il y a une vraie « coupe sombre » dans les sorties des Lettres alors que cela est le « cœur de la discipline ».

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique qu'il n'y a pas de crédits sorties Lettres car il n'y a pas eu de sorties d'actées en CA au vu du contexte sanitaire. Il rappelle que le budget est un acte prévisionnel, qu'il « vit » tout au long de l'année et que si la situation sanitaire le permet, des sorties pourront être actées.

d) **VE (service vie de l'élève)**

Son budget prévisionnel s'élève à 36 537.71 € en dépenses contre 36 111.47 € en 2020 et 36 537.71 € en recettes contre 34 111. € en 2020.

Ce service fonctionne principalement avec des subventions (fonds sociaux, fond de vie lycéenne, parcours d'excellence, cordées de la réussite...) mais aussi avec des dons.

La dotation de fonctionnement 2 500.00 € finance les crédits liés à l'infirmerie mais aussi des actions en faveur des internes.

Compte tenu de plusieurs financements, de nombreuses actions sont envisagées par la vie scolaire à destination des internes. Les projets se réaliseront au vu de l'évolution sanitaire.

Madame CHANCONIE souligne que le budget prévoit des projets qui sont financés dans la VE alors que précédemment les projets liés aux lettres n'ont pas été actés.

Monsieur l'adjoint gestionnaire explique qu'il s'agit de reliquats d'années antérieures concernant des projets, les cordées de la réussite ou encore de dons (notamment ceux de la PEEP) pour accompagner des projets spécifiques aux élèves.

Madame BLOYER, CPE, indique que, par exemple, des aides ont été octroyées au projet « Procès reconstitué » mais que ces dernières n'ont pas été utilisées car les intervenants n'ont pu se déplacer, qu'elle a également occupé d'autres fonctions l'an dernier et qu'enfin la crise sanitaire n'avait pas permis les déplacements. La simulation a eu lieu mais sous d'autres formes. Les financements sont donc reportés.

Monsieur le Proviseur souligne la transparence de ces recettes et dépenses prévues par le biais des codes de gestion tels que rappelés par monsieur l'adjoint gestionnaire : il est ainsi possible de voir que les dépenses financées en VE par la dotation (ODGF) correspondent au fonctionnement de l'infirmerie et à l'ouverture d'une ligne « action diverse » dont l'ouverture de crédit a été divisé par 6 (500 euros). Tous les autres projets sont financés par des crédits Etat fléchés (code 1) ou par des aides fléchées (0 AIDES ou 0DONS). Il en est autrement pour les sorties pédagogiques financées soit par les familles soit sur la DGF.

Madame MARCHE, PEEP, demande pourquoi les dons ont été fléchés « aides aux familles » et ne sont pas destinés aux projets pour les élèves.

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique que cela s'est fait début 2019 à la demande de la PEEP lors du don mais que, si la PEEP le souhaite il est possible de demander la réaffectation de ces dons pour financer des projets des élèves ou des actions en faveur de l'amélioration de la vie de l'élève.

Madame MARCHE indique que cela serait plus judicieux et correspondrait mieux à la volonté de l'association lors des dons.

e) OPC (service spécial des opérations en capital)

Il est prévu l'achat de matériels de musculation pour un coût de 4 300 € environ, qui est subventionné par la région.

Pour conclure, l'adjoint gestionnaire précise que ce budget initial 2021 est prudent et que sa soutenabilité ne doit pas susciter d'inquiétude.

A l'issue du prélèvement sur fond de roulement de 20 105.00 €, le lycée conserve une autonomie de 75.53 jours de fonctionnement. Ce qui au regard des critères qui exigent qu'il y ait au moins 45 jours de fonctionnement, est suffisant.

Cependant, Monsieur le Proviseur tient à attirer l'attention de la collectivité sur la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement qui ne tient plus compte des charges réelles de l'établissement, de surcroît en cette période crise sanitaire. Il est regrettable que le fonds de roulement soit utilisé pour combler des déficits et non pour améliorer les conditions de vie des élèves et acquérir de nouveaux outils pédagogiques adaptés par eux aux nécessités de l'enseignement à distance.

Il est également évoqué le projet de réaménagement des locaux de la vie scolaire précisant que son financement sera à déterminer une fois le projet finalisé.

Une demande de financement a été effectuée auprès des équipes régionales d'intervention, le 10 mars 2020 et en attente d'instruction.

À la suite de cette présentation, monsieur VERNEDAL demande la lecture d'une motion du SNES concernant le budget 2021. En effet, il s'inquiète de la viabilité des prélèvements sur fonds de roulement en augmentation depuis trois ans. Il craint que l'établissement ne puisse plus se financer à court terme.

La motion est jointe en annexe.

Les représentants de la FCPE souhaitent s'associer à cette motion.

Votants : 24

Pour : 17

Contre : 4

Abstention : 3

III. QUESTIONS DIVERSES

- Sur saisine du chef d'établissement

- Journée banalisée pour les valeurs de l'École et de la République

Suite à la demande des professeurs pour une mobilisation de l'établissement pour rendre un hommage solennel à M. Samuel Paty et aux échanges qui ont eu lieu lors des deux heures banalisées, il est proposé, conformément au résultat des concertations et du travail réalisé en groupes pendant les heures banalisées le 10/11/2020, l'action suivante à mettre en place par l'ensemble de la communauté éducative :

- Le 9/12/2020, journée de la laïcité, est présentée de 10 à 11 heures, dans chaque classe, la laïcité.

Pour les classes de 2^{nde} en groupe, cette même présentation aura lieu le jeudi 10/12/2020 de 10 à 11 heures avec le 2^e groupe.

Durant cette journée symbolique, ce temps d'échanges pourra se faire à 2 collègues. Il introduira la mobilisation de l'établissement autour des valeurs de la République, notamment de la liberté d'expression. En fonction de leurs envies, chaque professeur pourra lancer une action « plus filée » avec ses classes pour les mobiliser autour de ces valeurs et de l'éducation à l'information. (Cela peut aussi être un axe de travail en autonomie pour les 2^{nde}).

- Au mois de mars, pendant la semaine de la presse, aura lieu une journée banalisée, encore non définie dans l'attente de l'organisation des épreuves pratiques de certaines spécialités. Elle mobilisera l'ensemble des élèves et personnels autour d'ateliers (cf. compte rendu des heures banalisées le 10/11). Pour ces derniers, il est possible de faire participer des intervenants extérieurs. Chacun est invité à solliciter son réseau personnel (journaliste, caricaturiste, avocat, CLEMI, etc.). Cette journée pourra également être l'occasion, pour certaines classes, de finaliser un projet qui aurait été « filé » depuis le 9/12/20 et/ou de le présenter.

Cette mobilisation de l'établissement sera l'occasion de transmettre à nos élèves les valeurs communes qui nous rassemblent. Chacun y participera à sa façon : en animant un atelier s'il le souhaite, en encadrant les élèves dans un atelier, en y participant, etc.

Les élèves du CVL se mobilisent également : ils ont contacté l'AFVT (association française des victimes du terrorisme) et des liens pour une intervention au lycée sont en train d'être tissés.

Mme CHANCONIE, représentante des personnels enseignants SNES, fait lecture d'une motion concernant l'hommage à Samuel Paty, jointe en annexe.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

- **Plan de continuité pédagogique**

Le plan de continuité qui a été présenté le 9/11/2020 est toujours en application.

Le Conseil pédagogique réuni le 19/11/2020 a ajouté les points pédagogiques présentés en document joint.

Monsieur le Proviseur indique qu'un sondage a eu lieu auprès des équipes pédagogiques pour connaître le positionnement de chacun (cf. annexe)

20h12 : Départ de Mme CHAMBRE-MARTINEZ, représentante des personnels ATOSS.

Madame FAURE, FCPE, demande une précision sur la durée de l'enseignement en mode hybride adopté pour les élèves de 2^{de}. Monsieur le Proviseur indique que, normalement, ce mode de fonctionnement se poursuivra jusqu'aux congés de Noël. Si ce mode hybride doit se poursuivre au-delà de cette période en raison des conditions sanitaires, Monsieur le Proviseur indique qu'il est prévu dans le plan de continuité pédagogique une alternance. A savoir, qu'au retour des vacances de Noël, les élèves de 2^{nde} reviendraient en présentiel et les élèves de 1^{ère} seraient en hybride sur le même modèle.

Madame FAURE demande des précisions pour les élèves en décrochage et le fait que les professeurs puissent avoir un lien renforcé avec la Vie scolaire. Monsieur le Proviseur indique qu'il est en effet prévu que les professeurs signalent rapidement aux CPE en charge de la classe les élèves qui ne feraient pas leur devoir en autonomie afin que ces derniers puissent mener des entretiens avec eux et comprendre les difficultés qu'ils ont rencontrées.

Madame FAURE demande également s'il y a une possibilité pour les élèves décrocheurs de revenir en présentiel à plein temps.

Monsieur le Proviseur précise que, suite au Conseil pédagogique du 19 novembre 2020, un recensement va être organisé par les professeurs principaux. Sachant qu'il y a tout de même une limite de 24 places par groupe en raison des limites structurelles de places assises au self, dans la configuration du protocole sanitaire.

Madame WOJCIECHOWSKI, FCPE, demande s'il est possible d'avoir le ressenti des élèves.

Mademoiselle ADAM, élue en CA et élève de 2^{nde}, indique que « c'est compliqué mais que ça va ». Elle note que les élèves commencent à avoir l'habitude mais au départ ce n'était pas simple. Elle est plutôt positive.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, demande s'il n'est pas possible de revenir sur le zonage au self et la mise en place d'une place sur deux qui complique les choses. Il note que pour lui ce serait plus important de demander à chacun de bien se laver les mains.

Madame la CPE indique qu'il y a des gels distributeurs de gel hydro-alcoolique dans les files du self mais qu'il est possible d'en rajouter dans la zone d'attente des élèves. Monsieur l'adjoint gestionnaire en prend note et indique qu'il va donner les consignes nécessaires pour que cela soit fait.

Madame WOJCIECHOWSKI, FCPE, demande si les élèves en difficultés ont été repérés et pourquoi cette mesure n'a pas été mise en place dès le 9/11.

Monsieur le Proviseur rappelle que cette mesure a été proposée par la DGESCO dans une note parvenue en établissement le 9/11 et qu'elle avait été indiquée lors du CA. Depuis, comme il a été dit précédemment, elle a été présentée en conseil pédagogique et aux collègues professeurs. Il indique également que les professeurs connaissent bien les élèves en difficultés, pour lesquels ils ont déjà une attention particulière dans le travail en autonomie demandé et que le recensement va se faire rapidement de ce fait.

Madame BRETTE, FCPE, demande comment l'enseignement hybride fonctionne.

Madame MOUTON, représentante des professeurs liste divers, indique que chaque professeur donne du travail en autonomie selon ses objectifs et en fonction de sa liberté pédagogique. Cela passe par un travail supplémentaire qui nécessite de bien cibler ce qui est fait en présentiel et ce qui est demandé en travail en autonomie. Cela nécessite d'être vigilant et de bien suivre les élèves pour qu'ils ne se perdent pas. Elle rappelle que ce travail peut se faire de plusieurs manières. Pour sa part, elle a rajouté à la panoplie pédagogique des vidéos de cours.

Madame MARCHE, PEEP, demande s'il est possible de filmer les cours.

Madame MOUTON indique que cette possibilité a été offerte en conseil pédagogique par le Proviseur. Les professeurs intéressés par ce système doivent se signaler pour une acquisition de matériel. Elle souligne toutefois le problème de bande passante si tous les cours sont filmés et précise que cela n'est toutefois pas pareil que d'assister au cours et de pouvoir poser ses questions.

Madame BRENIN, infirmière scolaire, indique que par expérience lors de formations ainsi effectuées à l'IFSI cela peut également avoir un effet inhibiteur sur les participants en présentiel qui n'osent pas « déranger » le cours filmé.

Monsieur le Proviseur adjoint précise que les enseignants dits vulnérables vont pouvoir faire une partie de leurs cours (notamment en spécialité) en visioconférence. Pour l'élaboration de ces cours, ils pourront utilement s'appuyer sur l'AED, recruté sur la dotation spéciale accordée pour la continuité pédagogique pendant la COVID.

Monsieur MURAT, représentant des professeurs SNES, demande si l'établissement a actuellement l'équipement. Monsieur le Proviseur répond qu'il ne pense pas et que c'est pour cela que les coordonnateurs de discipline ont été d'accord en conseil pédagogique pour recenser les collègues qui seraient intéressés.

Madame BRENIN demande si le présentiel concerne uniquement les élèves en difficulté scolaire ou si des difficultés sociales ou de décrochage seront prises en compte en 2^{nde}.

Monsieur le Proviseur répond que les professeurs principaux verront avec les équipes pédagogiques et recenseront les élèves pour lesquels l'alternance est compliquée quel que soit le critère.

Madame BRETTE, FCPE, demande si l'alternance est actée entre les 2^{nde} et les 1^{ère}.

Monsieur le Proviseur indique que cette alternance aura en effet lieu si le protocole sanitaire renforcé est encore en application en janvier.

Madame MARCHE, PEEP, demande combien il y a de classes concernées en première.

Monsieur le Proviseur répond que cela concerne les 10 classes. Il précise que cela nécessitera une nouvelle organisation pour le self qui est le seul point qui nécessite une attention particulière pour un strict respect du protocole sanitaire.

Madame MARCHE demande si d'autres solutions ne peuvent pas être trouvées comme d'autres locaux pour manger ou des infrastructures temporaires, genre chapiteau.

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique qu'il a été envisagé la possibilité d'utiliser une salle d'étude mais que cela n'est pas possible au vu des conditions d'hygiène nécessaire et de la problématique de l'entretien des locaux.

Monsieur VERNEDAL indique qu'il y a dans l'établissement une « gestion prudente » de la situation. Toutefois, il indique que depuis la fin de la semaine dernière l'établissement est un « cluster au sens du ministère de la santé » et demande quelles sont les mesures prises.

Monsieur le Proviseur répond qu'on ne peut pas parler de « cluster » dans l'établissement. En effet, il précise que depuis le début de l'épidémie, par chance, il n'y a eu que 10 cas recensés et dont 4 pendant les vacances scolaires. Il précise que tous les cas sont transmis aux autorités compétentes (rectorat, ARS et préfecture). Ce sont ces dernières qui décident, selon leur expertise, des mesures plus strictes à prendre et décident parfois de la fermeture d'un établissement ou d'une classe s'ils estiment qu'il y a un risque élevé de contamination.

Madame BRENIN, infirmière scolaire, confirme que tous les cas recensés sont transmis dans les meilleurs délais et qu'à l'heure actuelle le lycée ne peut être considéré comme « un cluster » et que comparativement aux autres établissements, le lycée Edmond Perrier gère plutôt bien la situation.

Pour donner suite à ces échanges, Monsieur le Proviseur soumet, pour avis, le plan de continuité pédagogique élaboré pour mettre en place le protocole sanitaire renforcé applicable au 9/11/2020.

Votants : 23 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 7

- Sur saisine des représentants des parents FCPE
 - o Depuis le 09 novembre 2020, l'enseignement aux classes de secondes du Lycée se pratique pour partie, soit en présentiel, soit en distanciel. En fonction de l'évolution favorable d'après les dires ministériels, a-t-on une date quant à la fin du distanciel ?

Monsieur le Proviseur indique que ce plan de continuité est mis en place jusqu'aux vacances de Noël. L'évolution des conditions sanitaires sera déterminante pour une évolution vers la « normale » et un présentiel accru de tous les élèves.

- o Cela ne fait que quelques jours que ce système est instauré et déjà nombre de parents nous ont interpellé sur plusieurs dysfonctionnements. Aujourd'hui, la FCPE estime que ce sont les principaux concernés qui peuvent le mieux en parler, c'est-à-dire nos lycéens et nous souhaiterions que par un sondage anonyme réalisé soit par l'intermédiaire du CVL, ou des délégués de classe une remontée d'informations soit faite **par classe** afin d'avoir leur ressenti, connaître leurs problèmes afin de les aider au mieux. Le dialogue sera sans aucun doute plus aisé entre élèves. Cela pourrait ne consister qu'en quelques brèves questions judicieuses avec une simple réponse par oui ou non. Comptant sur la mise en place de cette action.

Monsieur le Proviseur est favorable à ce que les élèves puissent s'exprimer et la mobilisation des élèves du CVL ou du CA sur cette question est intéressante.

Les élèves présents pensent que cela peut être intéressant d'interroger leurs camarades et sont d'accord pour organiser un sondage. Un groupe d'élèves peut travailler avec les parents et les professeurs qui le souhaitent pour rédiger les questions. Un sondage pourra être effectué par Pronote.

Madame WOJCIECHOWSKI, FCPE, propose de les aider.

- Sur saisine des représentants des professeurs affiliés au SNES FSU (voir questions en annexe 1)
 - o Hommage à Samuel Paty : Lecture d'une motion faite précédemment.
 - o Plan de continuité pédagogique : Discussion sur l'évolution du plan de continuité pédagogique.

Des réponses ont déjà été apportées dans le cours des débats.

- Sur saisine des représentants des professeurs affiliés Liste divers
 - o Le calendrier officiel des épreuves écrites de spécialités a en effet été précisé dans le BO n°43 du 12 novembre 2020. Celles-ci se dérouleront sur deux après-midis les lundi 15 et mardi 16 mars et non plus sur des journées entières. Au regard des couplages des spécialités de nos élèves, il est clair que ces derniers ne pourront pas tous être évalués sur un même sujet, ce qui a été anticipé par le ministère mais qui, nous tenons à le souligner, génère un souci d'équité, certes déjà présent mais encore accentué. Sait-on si toutes les disciplines sont concernées par une composition de nos élèves sur deux sujets distincts ? Avez-vous d'ores et déjà une idée de combien et quelles disciplines risquent d'être dans cette situation ?

Monsieur le Proviseur indique qu'en effet la note de service du 10-11-2020 fixe le calendrier des examens. Son annexe 3 indique que les épreuves écrites de spécialité auront lieu le lundi 15 mars 2021 ou le mardi 16 mars 2021 de 14h à 17h30 ou 18h, afin d'éviter qu'un même candidat ait ses deux épreuves le même jour.

En conséquence, pour faire passer l'ensemble des doublettes sur deux demi-journées, l'organisation retenue vise à limiter le nombre de spécialité où deux sujets sont nécessaires. En conséquence, seules 3 spécialités sur les 8 auront deux sujets : mathématiques, HGGSP et SES.

Pour les STMG, le lundi 15 mars de 14 à 18h aura lieu l'épreuve de management, sciences de gestion numérique. Le mardi 16 mars de 14 à 18h, l'épreuve d'économie et droit.

Madame MOUTON apporte des précisions à l'attention des représentants des parents d'élèves et des élèves. Ainsi, elle souligne que deux élèves de la même spécialité et d'un même établissement pourront être évalués sur deux sujets différents.

Le conseil d'administration se termine à 20h50.

Le proviseur,



Fabrice PINTEAU





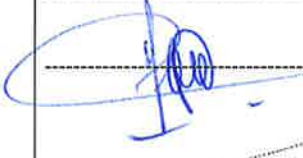




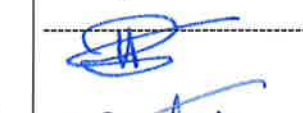




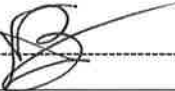
La secrétaire de séance,



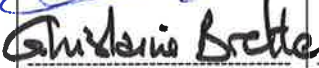

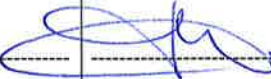








Sébastien BACHELLERIE

LYCEE EDMOND PERRIER
 6 avenue Henry de Bournazel
 19 000 TULLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

Nom, Prénom, Fonction	Emargement	Absent	Excusé	Remplacé par
Président :				
Monsieur PINTEAU Fabrice, Proviseur				
Représentant de l'Administration :				
Monsieur DYON Laurent, Proviseur-Adjoint				
Monsieur BACHELLERIE Sébastien, Adjoint gestionnaire				
Madame BLOYER Marie, CPE				
Représentante de la collectivité de rattachement :				
Monsieur CAVITTE Pascal				
Madame KASRI Shamira			X	
Représentants de la commune siège de l'établissement :				
Madame LACROIX Sandry				
Madame MAGRY Christiane			X	
Personnalités qualifiées :				
Monsieur TRAIT Joël				
Monsieur FAVENNEC Vincent				
Représentants des personnels d'enseignement et d'Education				
Monsieur VERNEDAL Clément				
Madame ALEXANDRE Stéphanie				
Monsieur MURAT Gaëtan				
Madame CHANCONIE Catherine				
Madame MOUTON Marie-Eve				
Madame ETCHETO Aurélie				
Madame POUQUET Céline				
Représentants des personnels A.T.O.S.S. :				
Madame CHAMBRE-MARTINEZ Sylvie				
Madame MIRAT Christelle				
Madame BRENIN Elodie				

<u>Représentants des parents d'élèves :</u>				
Madame WOJCIECHOWSKI Véronique				
Madame FAURE Sylvie				
Madame LAGACHE Patricia				
Madame LONGY Irmine				
Madame MARCHE Christine				
<u>Représentants des élèves :</u>				
Monsieur HAMIDA-BATOUX Killian				
Monsieur SISTI Hugo				
Monsieur BELIN Roman				
Monsieur ADAM Léa				
Monsieur MONZAUGE Matthieu				

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'administration : 30

Quorum : 16

Nombre de membres effectivement présents (avec droit de vote) :

Lycée Edmond Perrier

Conseil d'administration du 9/11/2020

MOTION présentée par les élu.e.s du SNES-FSU

Les enseignant.e.s élu.e.s de la liste SNES-FSU tiennent à porter à l'attention de l'ensemble du conseil d'administration du lycée les conditions dans lesquelles l'hommage à leur collègue Samuel Paty s'est déroulé.

Passé l'effroi causé par le meurtre de Samuel Paty, les organisations syndicales ont demandé unanimement au Ministre de l'Education nationale qu'un hommage lui soit rendu dans tous les établissements scolaires de France le lundi 2 novembre 2020, jour de la rentrée des vacances de Toussaint. Le Ministre a dans un premier temps accordé deux heures banalisées de 8 à 10 pendant lesquelles les enseignants auraient échangé et bâti une réponse commune à adresser aux élèves. Ces derniers devaient reprendre les cours à 10 heures, être en activité avec leur(s) professeur(s) autour du thème de la laïcité, puis écouter la lecture de la lettre aux institutrices et instituteurs de Jean Jaurès avant d'observer une minute de silence.

Il s'agissait là d'un véritable hommage qui revêtait à la fois un caractère solennel et pédagogique. Pour diverses raisons, le Ministre est revenu sur cette organisation pour ne plus proposer que la lecture de la lettre de Jean Jaurès suivie d'une minute de silence.

Les élu.e.s du SNES-FSU ont adressé un courrier à Monsieur Pinteau pour lui demander le maintien local de l'organisation initialement prévue par le Ministre. Leur demande a reçu un refus et une visio-conférence a été organisée le dimanche 1 novembre à 16 heures réunissant les élus au CA des deux listes. Les élu.e.s du SNES-FSU ont fait part de leur émotion face à la déprogrammation de l'hommage à leur collègue, ont rappelé l'importance d'une concertation commune sur le thème de la laïcité et ont soulevé les risques de mauvaises conditions de réception de la lecture de la lettre. A chacune des demandes une réponse a été apportée : Monsieur Pinteau comprenait l'émotion de la communauté scolaire, reconnaissait l'importance de la concertation en proposant de reprogrammer les deux heures d'échange, et a admis la nécessité de faire un test sonore le lundi matin pour voir si tout le lycée entendrait bien la lecture de la lettre.

Outre le fait que l'hommage tel qu'il a été rendu n'a pas revêtu le caractère solennel que la situation dramatique exigeait, que la lecture de la lettre a été très diversement entendue dans les classes et que sa portée en a donc été altérée, que les deux heures banalisées de concertation ont été fixées le mardi 10 novembre, jour de l'appel à une grève unitaire, tout porte les élu.e.s du SNES à réaffirmer leur sentiment d'avoir été privé.e.s de l'hommage dû à leur collègue assassiné pour avoir fait son métier d'enseignant. Cette motion est le témoignage de leur tristesse.

Lycée Edmond Perrier - CA du 23 novembre 2020

**Motion présentée par les représentants de la liste
SNES-FSU**

Budget 2021

L'analyse du budget du lycée Edmond Perrier montre une diminution de 10 % de la dotation de fonctionnement par rapport à ce qui était octroyé au lycée par l'ex région Limousin. Le budget présente également un prélèvement de plus de 20000 € sur fonds de roulement.

Cette situation n'est pas tenable à long terme sans une dégradation de la qualité des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels, ainsi que de la qualité de vie au lycée pour l'ensemble de la communauté éducative.

Afin que les conditions d'étude et de vie des élèves au lycée Edmond Perrier ne se dégradent pas, voire s'améliorent, nous demandons à ce que le montant de la DGF soit revu à la hausse pour atteindre, a minima, le montant de 302 089 €, montant antérieurement versé par l'ex-région Limousin.

